

DOSSIER CANDIDATURE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Décision du CCAS du 5 juin 2025

Le CCAS de Renaison propose aux jeunes de 16 et à 18 ans de les aider à financer leur permis de conduire en apportant une aide par le biais d'un engagement bénévole.

- **Montant de l'aide : 100 € (dans la limite de l'enveloppe allouée)**

- **Conditions d'attribution :**

- Être âgé de 16 ans minimum à la date de la commission, jusqu'à 18 ans.
- Être domicilié à Renaison à titre de résidence principale depuis au moins 1 an.

- **Pièces à fournir lors du dépôt du dossier :**

- Copie de la carte d'identité ou du passeport
- Curriculum vitae (CV)
- Lettre de motivation (vos motivations pour que votre demande soit retenue)
- Justificatif de domicile de plus de 1 an et un autre de moins de 3 mois (ou celui des parents avec une attestation d'hébergement)
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Attestation de réussite au code de la route
- Relevé d'identité bancaire
- Dossier ci-joint (comprenant le règlement intérieur) rempli et signé

- **Paiement de l'aide :**

L'aide sera versée, après avoir effectué les **5 h d'intérêt général** dans les services municipaux de la Commune (accueil périscolaire, tâches administratives, appui pour événements et cérémonies, appui aux services techniques et espaces verts...) et **sur présentation de la facture de l'auto-école pour les heures de conduites.**

Le demandeur s'engage à indiquer dans sa demande les autres aides perçues. L'aide ne pourra être octroyée qu'une fois par personne.

BENEFICIAIRE DU DISPOSITIF

Nom et prénom

.....

Adresse

.....

N° téléphone

.....

E-mail

.....

Date de naissance

.....

Situation scolaire ou
professionnelle

.....

Nom et prénom du représentant
légal

.....

N° téléphone du représentant
légal

.....

PROJET

Nom de l'école de conduite

.....

Adresse de l'école de conduite

.....

Montant du permis de conduire

.....

Aides attendues (préciser les
montants)

.....

En complétant et en soumettant ce formulaire, je comprends que les données collectées par le CCAS de Renaison sont nécessaires pour attribuer la bourse au permis de conduire. Le traitement des données est basé sur le consentement. Les données sont destinées uniquement aux services municipaux, et seront conservées durant 2 ans puis supprimées.

Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen, vous pouvez demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données vous concernant, à les rectifier ou à éventuellement les effacer, auprès de notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@roannais-agglomeration.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature du bénéficiaire

Signature du Représentant légal

Règlement Intérieur
Bourse au Permis de conduire

Préambule

Les candidats qui déposent un dossier pour l'attribution de l'aide au permis de conduire acceptent et s'engagent à respecter le présent règlement.

Chaque candidat ne peut bénéficier qu'une seule fois de la bourse au permis de conduire.

Article 1 - Définition – Objet

Le CCAS accorde une aide financière au permis de conduire aux candidats qui seront retenus par la commission d'attribution.

En contrepartie, les candidats s'engagent à réaliser 5 heures d'intérêt général dans les services municipaux de la Commune de Renaison.

Article 2 - Bénéficiaires

Ce dispositif s'adresse aux candidats âgés de 16 à 18 ans résidant à Renaison depuis au moins un an à la date à laquelle la commission d'attribution statue.

Article 3 - Critères d'éligibilité

La commission étudie l'éligibilité de la demande sur la base de la motivation du candidat.

Article 4 - Dossier de candidature

Le dossier de candidature peut être retiré à la Mairie de Renaison ou téléchargé sur le site : www.renaison.fr.

Il doit comprendre :

- Le dossier d'inscription (comprenant le règlement intérieur) rempli et signé
- Un relevé d'identité bancaire
- La photocopie de la pièce d'identité ou du passeport
- Un justificatif de domicile de plus d'un an et un autre de moins de 3 mois (ou celui des parents avec une attestation d'hébergement)
- L'attestation de responsabilité civile en cours de validité
- L'attestation de réussite au code de la route
- Curriculum vitae (CV)
- Lettre de motivation (vos motivations pour que votre demande soit retenue),

Article 5 - Commission d'attribution

Les dossiers de candidature recevables sont examinés par la Commission d'attribution. Cette commission est composée d'élus au CCAS et/ou au Conseil municipal.

A titre indicatif, la commission statue aux mois de février, juin et novembre.

Une rencontre avec le candidat pourra être organisée.

Article 6 - Procédures

Le dossier doit être déposé 3 semaines avant la date de la commission. Les dossiers parvenus hors délai seront reportés à la date de la commission suivante.

La commission d'attribution instruit les dossiers complets. Les candidats sont avertis par écrit de la décision ainsi que des modalités concernant les heures d'intérêt général à effectuer.

Article 7 - Montant attribué et modalités de versement

L'aide versée aux candidats retenus est de 100 € après avoir effectué les 5 heures d'intérêt général dans les services municipaux de la Commune et sur présentation de la facture de l'auto-école pour les heures de conduites.

Article 8 - Assurance

Les candidats retenus s'engagent à souscrire aux assurances nécessaires. La Commune de Renaison et le CCAS déclinent toutes responsabilités en matière de dommages.

Signature bénéficiaire

Signature du Représentant légal